

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 487

44 – LOIRE-ATLANTIQUE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES

Ventes et cessions

Rectificatif : BODACC A. Numéro de parution : 20260158. Date de parution : 20 août 2026. Annonce numéro : 531. Cet avis est annulé et remplacé par le suivant :

344 457 577 RCS Nantes.

PROPHYL.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 600000.00 EUR.

Adresse : 6, rue du Limousin, 44470 Mauves-sur-Loire.

Précédent propriétaire : 325 654 689 RCS Blois. **VENDOME DIFFUSION.**

Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : PROPHYL Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 6 rue du Limousin 44470 Mauves-sur-Loire Capital : 600000.00 EUR Numéro unique d'identification : 344457577 Lieu d'immatriculation : Nantes. Société absorbée : VENDOME DIFFUSION Forme : Société à responsabilité limitée Adresse du siège : Zone Artisanale Sud, route de Blois 41100 Vendome Capital : 61000.00 EUR Numéro unique d'identification : 325654689 Lieu d'immatriculation : Blois. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 1405284.00 EUR - passif de 408142.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : Conformément aux dispositions des articles L. 236-3 II 3° et R. 236-1 du Code de commerce, dans la mesure où A2V CONSEIL détient à ce jour la totalité des droits sociaux représentant l'intégralité du capital social de la Société Absorbante et de la Société Absorbée et sous réserve qu'elle les conserve jusqu'à la Date de Réalisation, il ne sera pas procédé à l'échange des parts sociales de la Société Absorbée contre des actions de la Société Absorbante. Il n'y aura donc pas lieu à émission d'actions de la Société Absorbante, bénéficiaire des apports, contre les parts sociales de la Société Absorbée, ni augmentation du capital de la Société Absorbante. En conséquence, les Parties sont convenues qu'il n'y aura pas lieu de déterminer un rapport d'échange. Montant de la prime de fusion / scission : 0.00 EUR. Date du projet commun de fusion : 13.08.2026. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société PROPHYL : 17.08.2026 (au greffe du tribunal de commerce de NANTES). Pour la société VENDOME DIFFUSION : 17.08.2026 (au greffe du tribunal de commerce de BLOIS)..